

PROGRAMME DE LA FORMATION

BPJEPS ASC Mention Football et Basket-ball en apprentissage

**Formations Habilitées en application des articles R.212-10-8 à R.212-10-110 du code du sport
par la DRJSCS Occitanie**

Niveau de la formation : Niveau 4 (équivalence Bac) – **code ROME :** G1204 –
Code(s) NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisir – **RNCP N°** 4521

Dans le cadre du plan de relance 2020-2021 : # 1 jeune – 1 solution (Pôle Sport Occitanie)

L'Apprentissage permet d'obtenir un diplôme reconnu sous le statut d'apprenti et avec tous les avantages qu'il procure :

- *Formation gratuite pour l'apprenti (coût de formation pris en charge)*
- *Avoir un revenu mensuel*
- *Bénéficier d'un statut de salarié*
- *Sécuriser son parcours de formation (Diplôme + expérience professionnelle)*
- *Un suivi régulier par une équipe tutorale*

...

OBJECTIFS DU DIPLÔME

- permet à l'animateur d'activités sports collectifs d'exercer en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités « sports collectifs » (mentions : Football, Basket-ball), dans la limite des cadres réglementaires
- permet à l'animateur d'avoir les compétences nécessaires en matière d'accueil et d'encadrement de différents publics tout en étant capable d'adapter son activité
- permet à l'animateur d'encadrer en autonomie des activités de découverte, d'initiation et d'animation tout en assurant la sécurité et le respect de la réglementation
- permet à l'animateur de concevoir et être responsable des projets d'activités, d'animations sportives qui s'inscrivent dans le projet de la structure.

- permet à l'animateur de participer à l'organisation, au fonctionnement et au développement de sa structure (actions de communication, promotion...)

MÉTIER VISÉS ET POURSUITE D'ÉTUDE

- entraîneur de Football / Basket-ball
 - responsable des sports dans les collectivités
 - animateur sportif contractuel au sein d'une mairie
 - animateur sportif salarié au sein d'une association sportive
 - animateur sportif salarié au sein d'une association à but social (Centre social, Maison des jeunes et de la Culture, structure de proximité,...)
 - animateur sportif polyvalent (village de vacances)
 - animateur sportif polyvalent (maisons de retraite, établissements de santé...)
 - éducateur sportif indépendant
-
- DEJEPS Perfectionnement sportif
 - DESJEPS Spécialité performance sportive mention Football / Basket-ball

PUBLIC CONCERNÉ

Le BPJEPS Activités Sports Collectifs s'adresse à tous publics âgés de 18 ans et plus, souhaitant exercer le métier d'éducateur sportif, pouvant justifier d'une pratique sportive régulière et désirant acquérir une qualification leur permettant d'enseigner les activités physiques et sportives contre rémunération.

Nombre de place : 20 stagiaires maximum

CONDITIONS D'ACCES

Les pré-requis :

- Avoir 18 ans et plus avant la validation des U.C. par le jury régional (en fin de formation)
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1) ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
- Présenter un Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités du BPJEPS Activités Sports Collectifs (moins de 1 an avant l'entrée en formation)
- Être titulaire du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement
- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité

Ensuite...

- Réussir les tests d'exigences préalables (TEP) - Épreuves indispensables pour intégrer la formation (voir conditions d'admission)

- Réussir les épreuves de sélection (voir conditions d'admission)

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

CONDITIONS D'ADMISSION - ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1- Dossier d'inscription

Après réception et validation du dossier d'inscription, le candidat est convoqué par email pour assister aux TEP (tests des exigences préalables) et aux épreuves de sélection

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas traités

2- TEP (Tests des exigences préalables à l'entrée en formation)

- *Le candidat doit être en tenue adaptée à la pratique du sport*
- *Le candidat doit être capable d'effectuer un parcours d'habileté motrice en sports collectifs*
- *Le candidat réalisera 40 min de jeu sports collectifs*

3- Les épreuves de sélection

- *Épreuve écrite : le candidat doit répondre à un sujet proposé concernant le secteur des activités sports collectifs. Il dispose de 60 min pour y répondre de manière structurée.*
- *Entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes : Après s'être présenté, le candidat explique son parcours, son projet professionnel ainsi que ses motivations. Il répond ensuite aux questions qui lui sont posées.*

4- Délibération de votre candidature

Vous recevrez dans un délai de 2 jours, un mail avec la réponse définitive du statut de votre dossier : admis, non admis.

Dates des TEP et épreuves de sélection : Le vendredi 2 Septembre 2021

LA FORMATION

Durée de la formation : 12 mois

Date d'entrée : 13 septembre 2021

Date de sortie : 31 Août 2022

Rythme : 2 jours 1/2 en formation, (mercredi après midi, jeudi et vendredi) + 2 jours 1/2 en structure (Lundi, mardi et mercredi matin)

Mode d'enseignement : Mixte (Présentiel/Distance)

Volume horaire global : La formation totalise 1586 heures comprenant :

- 700 heures en centre de formation (en présentiel et à distance)
- 885,5 heures en structure de stage.

Lieu de formation : Lunel (34400)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance entre contenu théorique et mise en pratique.
- Contenus proposés en présentiel et à distance via la plateforme LMS Agora learning
- Pédagogies actives, travaux individuels ou de groupe, recherche d'informations, démonstrations, cours pratiques, études de cas, cours magistraux, mises en situation.
- Accès à la documentation pédagogique et documentaires via DROPBOX

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Responsable pédagogique : Cyril Adannou (Master Ingénierie sport/santé).

Domaine d'intervention : Anatomie/physiologie, Pédagogie générale

Mickael Buart (BEES 1 Football & BPJEPS AGFF)

Domaine d'intervention : Sports collectifs - Football

Coralie Madonia (BPJEPS AGFF & D- Crossfit level 1)

Domaine d'intervention : Anatomie, Physiologie, pédagogie générale, Législation

Philippe Morereau (BPJEPS APT)

Domaine d'intervention : Sports collectifs - Rugby, volleyball, hockey, Basket

Christophe Patry

Domaine d'intervention : Réglementation - Sports collectifs volley

Isabelle Roquefere (Master Management spécialité RH)

Domaine d'intervention : Projet

Gabriel Saillard (DEJEPS Basket-ball)

Domaine d'intervention : Sports collectifs - didactique et pédagogie sports collectifs

PROGRAMME DÉTAILLÉ

BLOC PÉDAGOGIE		
Modules	Séquences	Séances
Préparer une séance et/ou un cycle	Concevoir une grille de séance	Identifier les différents temps
		Définir et s'approprier les termes relatifs à la grille
	Préparer une séance adaptée au public et à l'environnement	Identifier les caractéristiques des publics
		Prendre en compte le milieu d'évolution
		Organiser la séance matériellement
		Concevoir, écrire, définir des objectifs
	Favoriser l'apprentissage	Identifier les motivations des pratiquants et les facteurs influents
		Proposer des séances ludiques
		Définir les conditions nécessaires au progrès
	Réaliser une progression pédagogique	Créer un lien entre les séances en utilisant les bilans effectués
Lier cycle d'apprentissage et projet pédagogique	Maitriser la compréhension d'un projet pédagogique	
	Intégrer le cycle d'apprentissage dans un projet pédagogique	
Animer une séance et un cycle	Connaître et appliquer les principes de communication	Identifier les différentes formes de messages
		Adapter la communication au public et à la situation
	Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants	Mettre en œuvre les gestes des premiers secours
		Gérer les sécurités actives et passives
		Connaitre l'anatomie, la physiologie et la psychologie du corps pour protéger
		Gérer les conflits et les conduites risques
	Evaluer son action	Les différentes formes d'évaluation
		Identifier les critères d'évaluation et les observables
		Construire une grille d'évaluation cohérente
	Réguler son action	Utiliser des variables, variantes, évolutions

Transmettre	Utiliser les connaissances spécifiques à l'activité	Maitriser les logiques internes de l'activité concernée
	Adapter ses méthodes	Utiliser différentes méthodes et différents environnement de travail
		Individualiser ses méthodes par rapport à la typologie du public
		Evaluer le niveau des pratiquants
	Mobiliser ses connaissance pour justifier son action	Mobiliser des connaissances en pédagogie
Mobiliser des connaissances scientifiques		

BLOC MAITRISER LES TECHNIQUES		
Modules	Séquences	Séances
Pratiquer un ou plusieurs ASC	Pratiquer les ASC	Maitriser et comprendre les enjeux des activités du domaine
		Pratiquer une activité en toute sécurité
		Progresser et acquérir des techniques / Habiletés nouvelles
		S'impliquer pleinement dans les actions éducatives liées aux activités / Mobiliser ses ressources physiques pour vivre efficacement les activités du domaine
	Mention basket	Mention initiale et découverte
		Premier niveau de compétition
	Autres domaines	Football
		Hockey sur gazon
		Volley ball
		Handball
		Rugby

BLOC PARTICIPATION A L'ORGANISATION ET A LA GESTION DE LA STRUCTURE

Modules	Séquences	Séances
Réaliser un projet	Connaître les acteurs de son environnement	Identifier les structures participant à la gestion des ASC en France et leurs missions
		Identifier les différents acteurs et leurs prérogatives dans le mouvement sportif français
	Utiliser les outils informationn	Identifier les différents outils informatiques
		Réaliser et animer une présentation informatique
		Rechercher des informations
	Utiliser une méthodologie de projet	Repérer les différents types de projet
		Définir les objectifs en intégrant son action à un fonctionnement, un contexte
		Identifier les différents moyens disponibles et vérifier la faisabilité du projet
		Organiser et gérer le déroulement de son projet
	Evaluer un projet	Connaitre les différents formes d'évaluation d'un projet
		Dresser un bilan post-évènement
		Identifier les caractéristiques évolutives
	S'insérer professionnellement	Connaître son rôle d'éducateur
Identifier les structures d'emploi		
Intégrer les droits et devoirs de l'éducateur sportif		
Valoriser son travail		Mettre en avant ses qualités
		Se créer un réseau, se faire connaître
		Valoriser des valeurs
		Repérer ses futurs partenaires
Travailler au sein d'une structure		Contribuer à la programmation
		Participer au suivi administratif
		Participer à la gestion financière
Proposer une initiative en développant les capacités physiques		Identifier et définir les problématiques liées au développement des capacités physiques
		Proposer une activité physique au développement des capacités physiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1- Être capable d'encadrer tout type de public dans une pratique de loisirs :

- participer à l'accueil physique et téléphonique des différents pratiquants.
- savoir prendre en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics.
- faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
- orienter les publics vers des solutions adaptées.

2- Être capable d'encadrer des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

- concevoir des actions d'animation intégrant les aspects communs aux différents sports collectifs.
- apprécier les potentialités des personnes concernées par son action d'animation en sports collectifs.
- déterminer des principes d'actions communs aux sports collectifs.
- définir des progressions pédagogiques d'animation dans le champ des sports collectifs.
- concevoir une organisation des espaces de pratique en fonction de ces objectifs.
- mettre en œuvre des modes de pratiques innovants et adaptés à la demande des publics.
- évaluer les risques potentiels liés à la pratique des différents sports collectifs.
- évaluer la pertinence des situations et des actions mises en œuvre.

3- Participer au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

- participer à la gestion et à la promotion des activités de la structure.
- intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
- participer à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.
- favoriser les relations entre la structure qui l'emploie, son environnement et ses publics.
- participer aux actions de communication à caractère événementiel.
- proposer des outils de communication adaptés.

CAPACITÉS OU COMPÉTENCES ATTESTÉES :

1

Analyser les différents publics dans leur environnement.
Faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
Orienter les publics vers des solutions adaptées.

2

Concevoir un projet d'animation sports collectifs ainsi que son évaluation.
Choisir des démarches adaptées aux différents publics.
Définir les objectifs du projet d'animation sports collectifs.
Organiser une action d'animation sports collectifs à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.
Mettre en place des situations aménagées en fonction du niveau et des règles spécifiques de fonctionnement des sports collectifs.
Contribuer aux respects de l'arbitrage dans les sports collectifs.
Prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs.

Conduire une action d'animation sportive dans les mentions indiquées plus haut.
Conduire des cycles d'apprentissage dans le sport collectif définissant la mention.
Identifier les étapes de progression du joueur en fonction de son âge et de sa maturation dans la mention concernée.
Expliquer les règles de l'arbitrage.

3

Articuler les activités sports collectifs à la vie de la structure.
Intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.
Participer à des réunions internes et externes.
Produire des écrits professionnels.
Contribuer au fonctionnement de la structure.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation BPJEPS ASC mention football / basket-ball est constituée de 10 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : connaître et prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

UC 5 : préparer une action d'animation en Football / Basket-ball (préparer un cahier de séance (didactique))

UC 6 : animer des situations pédagogiques au travers des Activités Sports Collectifs

UC 7 : connaître et utiliser des données scientifiques (physiologie, anatomie) et réglementaires permettant d'agir en toute sécurité au travers des ASC

UC 8 : conduire une action éducative en Football / Basket-ball (pédagogie)

UC 9 : maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en Football / Basket-ball (théorie / pratique)

UC 10 : adaptation à l'emploi, animer des cycles d'initiation en préparation physique générale

- **Les UC 1, 2, 3 et 4 sont des UC transversales portant sur des compétences acquises définitivement (communes à tous les BPJEPS)**
- **Les UC 5,6 et 7 sont des UC de la spécialité des Activités Sports Collectifs**
- **Les UC 8 et 9 sont des UC de la mention football / basket-ball**
- **L'UC 10 est une UC d'adaptation à l'emploi et au contexte local**

Évaluation des UC7 - UC8 - UC9 - UC10

L'épreuve se déroulera au sein de la structure d'alternance et se décompose comme suit :

ECRIT :

Le candidat rédige un cahier de séances dans lequel doit figurer l'analyse de la structure (contraintes et ressources), la préparation d'une action d'animation en handball dans le cadre d'une rencontre sportive, la fixation d'objectifs au regard de l'analyse et de la rencontre données, les fiches de séances, les outils d'évaluation, la réglementation en vigueur, la planification correspondante.

Le candidat présentera, également, une analyse sur le plan biomécanique et physiologique d'un geste lié à la mention et qui sera abordé durant la séance.

PRATIQUE :

Évaluation en situation professionnelle habituelle de conduite d'une séance d'animation FOOTBALL/BASKET-BALL.

Le Jury vient à la rencontre du candidat, sur rendez-vous (dates proposées) avec indication préalable des éléments prévus (public, lieu, présence du tuteur...). L'IFDIS Formation établit le planning des visites en liaison avec le Jury. Le candidat conduit une séance d'animation FOOTBALL/BASKET-BALL (UC8) d'une durée de 45 minutes à 60 minutes dont un tiers du temps en lien avec le développement des capacités physiques (UC10).

ORAL :

Après une présentation des caractéristiques du FOOTBALL/BASKET-BALL, le candidat présentera au jury, à partir de documents (projet, cahier de séances, planning, évaluations...) la séance et son contexte. Durée : 10 minutes. Le candidat devra notamment expliciter (UC9) : Les différentes phases de jeu abordées durant la séance. Les difficultés d'apprentissage rencontrées en lien avec le public de la séance. Les choix de situations d'apprentissage effectués. Le jury interroge le candidat sur la justification de ses interventions et de ses choix pendant la séance, sur l'analyse du geste proposée, la pédagogie (notamment sur la méthode utilisée par le candidat) et la réglementation (UC7). Durée : 20 minutes. Le tuteur est autorisé à assister à l'intégralité de l'évaluation. Il peut être entendu par le Jury après les épreuves, hors de la présence du candidat.

Évaluation des UC2 - UC5 - UC6

L'épreuve se déroulera au sein de la structure professionnelle (celle du candidat ou une structure professionnelle proposée par l'organisme de formation).

Modalités de la certification : Durant cette épreuve nous évaluons la compétence du candidat à conduire et animer une activité en lien avec les ASC. Cette compétence repose sur cinq domaines principaux :

- Prise en compte des caractéristiques du public et de ses attentes.
- Prise en compte du contexte, des contraintes techniques et matérielles.
- Adaptation des moyens et des activités supports aux objectifs visés.
- Application des règles et des éléments de sécurité passive et active.
- Evaluation de l'action.

Réalisation d'un cahier de séances (3 séances minimum) dans lequel doit figurer l'identification des caractéristiques du public, l'identification des contraintes et des ressources dans un contexte donné, la préparation d'une action d'animation incluant la fixation d'objectifs appuyés sur l'analyse diagnostique des fiches et incluant les outils d'évaluation appropriés (remis au jury avant la séance pédagogique).

PRATIQUE

- Evaluation en situation professionnelle habituelle de conduite d'une séance d'animation en ASC autre que la mention du candidat.
- Le Jury vient à la rencontre du candidat, sur rendez-vous (dates proposées) avec indication préalable des éléments prévus (public, thème ou activité, lieu, volume horaire, présence du tuteur...). L'IFDIS établit le planning des visites en liaison avec le Jury.
- Le candidat conduit une séance d'animation d'ASC pour tous (durée effective de 45 minutes à 1 heure, nombre de participants 6 minimum).

ORAL

- de justifier ses choix d'objectifs, d'action, de moyens, sa démarche,
- de caractériser l'attitude et le mode de relation choisis en les justifiant
- de décrire le cadre réglementaire de l'action, les risques et les dispositions prises pour assurer la sécurité
- de lister les partenaires possibles ou nécessaires pour le déroulement de l'action
- d'explicitier la démarche d'évaluation prévue

Le jury interroge le candidat (10 minutes) sur la justification de ses interventions et de ses choix pendant la séance.

Le tuteur est autorisé à assister à l'intégralité de l'évaluation. Il peut être entendu par le Jury après les épreuves, hors de la présence du candidat.

Évaluation des UC1 - UC3 - UC4

Le candidat prépare et remet à l'avance au Jury un document (UC1) de 25 pages environ (hors annexes) portant un projet d'animation et d'encadrement d'un groupe dans le champ des ASC. Ce projet, construit selon la méthodologie préconisée (UC 3), doit avoir un caractère professionnel et doit être **réalisé**. Le candidat pourra utilement s'appuyer sur l'analyse des situations vécues pendant les périodes de formation en entreprise (UC4).

Le candidat soutient son dossier devant le Jury. Il argumente et justifie ses choix. (UC1) Durée : 10 minutes.

Le Jury s'entretient avec le candidat sur les documents, choix et argumentation proposés par le candidat. Durée : 20 minutes.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Télécharger le dossier de candidature sur le site internet : www.ifdis.com.

Renvoyer par voie postale le dossier de candidature accompagné des annexes demandés et du certificat médical au moins 1 mois avant le passage des TEP.

Adresse d'envoi :

IFDIS Ingénierie
À l'attention de Mme Isabelle Roquefere
10 Bis Rue Adolphe Mion
34000 Montpellier

(ne rien envoyer à la DRAJES (DRJSCS))

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Besoins d'aménagements (études et/ou examens) : Prendre rendez-vous :

Par téléphone au : 06 25 79 79 69

Par email : direction@ifdis.com

Par page contact : [cliquez ici](#)

Exemples d'aménagements des études :

- Accompagnement pédagogique pour l'apprentissage des modules
- Assistance individuelle pour relecture/reformulation ;
- Assistance individuelle pour l'installation, la prise en main et l'utilisation du matériel numérique/technologique ;
- Majoration de temps pour l'apprentissage des modules ;

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 €

Les frais de dossier comprennent les tests des exigences préalables à l'entrée en formation, les tests de sélection, le positionnement.

Frais pédagogique :

- Stagiaires âgés de 18 à 29 ans, dans le cadre du plan de relance 2020-2021 # 1 jeune – 1 solution, la formation est financée à 100%
- Stagiaires non concernés par ce dispositif : 4250 € NdT (prise en charge par le club, financement personnel)

CONTACT

Responsable des services : Isabelle Roquefere

Téléphone : 06 25 79 79 69 – **Email** : direction@ifdis.com

Coordonnateur de a formation : Cyril Adannou

Téléphone : 06 21 06 68 12 – **Email** : cyril.adannou@gmail.com

Adresse postale : 10 Bis Rue Adolphe Mion, 34000 Montpellier



Groupe L.P.I. – IFDIS Ingénierie

SARL au capital de 5 000 € - RCS de Montpellier- SIREN : 480 090 141- APE : 8559 B -
Siège Social : 10 Bis Rue Adolphe Mion, 34000 Montpellier
Tél : + 33 6 19 12 56 09 - Site Internet : www.ifdis.com - Courriel : direction@ifdis.com
- Numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation : 91 34 08118 34 -